

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 831

22 avril 2010

SOMMAIRE

Actelion Finance SCA	39856	Longevity Capital S.A.	39887
Andalea S. à r.l.	39859	Longevity Finance S.à r.l.	39885
Artago S.A.	39879	Macuyo S.A.	39858
Atoz Real Estate	39842	Meson Holding S.A.	39863
” BELVEDERE REAL ESTATE ”	39842	Meson Holding S.A.	39864
CLA Cercle Luxembourgeois d’Algologie	39857	MGP Red Mountain S.à.r.l.	39856
Class Immo S.A.	39882	Mondorf Assets S.A.	39856
Compagnie Financière des Transports In- ternationaux S.A.	39860	Onud S.A.	39860
Delphea S.à r.l.	39867	Prod S.A.	39882
DMX S.A.	39868	Projet Roumanie S.A.	39880
Dresden II S.A.	39880	Provimentum III S.A.	39881
Dresden I S.A.	39880	Provimentum II S.A.	39882
Duro-Lux S.A.	39868	Provimentum I S.A.	39881
Editions Lëtzeburger Journal S.A.	39853	Recherches, Developpements et Gestion S.A.	39864
Emris Holding S.à r.l. - SPF	39864	Reform Capital Loan Recovery Fund	39869
Esybiz S.A.	39868	Ritmal s.à r.l.	39879
Evolution & Co S.A.	39868	Sel Classics (Luxembourg) S.A.	39842
Exodus Limited S.A.	39853	Shopping City Zagreb S.A.	39867
Expertises et Developpements Publics S.A.	39858	S.K. Investments S.C.A.	39879
Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. ..	39869	Société Immobilière DM S.à.r.l.	39859
Five S.A.	39869	Steph Diving Academy	39883
Gaumur Holding S.A.	39866	Streaming Luxembourg S.à r.l.	39879
Goad International SA	39864	Sygest S.à r.l.	39853
Hansakontor I S.A.	39880	UBS (Lux) Strategy Sicav	39868
Hemmerlin Lux SA	39861	Uwe Schneider Holding S.A.	39880
Inter-Corus Finance Control S.A.	39853	Vimentum III S.A.	39880
Interequity Insurance Agency & Manage- ment Cy S.à r.l.	39856	Vimentum II S.A.	39881
Iplink S.à.r.l.	39856	Vimentum I S.A.	39882
Lezam S.A.	39867	Waren S.A.	39880
Lezam S.A.	39867	WK Holding S.A.	39880
Liechfield S.A.	39881	Yakima S.A.	39859
		Yellowbridge Luxembourg S.à r.l.	39882

Sel Classics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg B 60.725.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 09 février 2010:

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Madame Barbara MICHAELIS, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 3, route d'Arlon, L- 8009 STRASSEN (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2010

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010039428/17.

(100038678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

**" BELVEDERE REAL ESTATE ", Société Anonyme,
(anc. Atoz Real Estate).**

Siège social: L-1736 Sennigerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.618.

—
In the year two thousand and ten, on the eleventh of the month of February.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr. Mario REINERT, architect, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Mr. Patrick MEYER, architect, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

both here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg,

by virtue of two (2) proxies established on February 9, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The shareholding of the Company is today as follows:

- Mr. Mario REINERT, prenamed, sixty-three (63) shares

- Mr. Patrick MEYER, prenamed, sixty-one (61) shares

II. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing under the name of "Atoz Real Estate" (the Company), established pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of February 24, 2004, published in the Mémorial C, N° 469 of May 4, 2004, last amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of January 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, N° 678 of July 9, 2005.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

First resolution

The shareholders resolved to accept the resignation of AZ Investments S.A. (renamed into Inovia Partners S.A.), société anonyme, with registered office at 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.994 as manager of the Company and to grant it discharge for the exercise of its mandate until today.

Second resolution

The shareholders resolved to increase the Company's capital by the amount of forty-seven thousand six hundred Euro (EUR 47,600.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) by creation and issue of four hundred seventy-six (476) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The shareholders waived their preferential subscription right and agreed to the subscription of all four hundred seventy-six (476) new shares as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Mario REINERT, prenamed, one hundred thirty-seven shares	137	€ 13,700.-
Mr. Patrick MEYER, prenamed, one hundred thirty-nine shares	139	€ 13,900.-
Third Millennium Investments S.A., société anonyme, with registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register		
under number B 57.132, two hundred shares	<u>200</u>	<u>€ 20,000.-</u>
Total: four hundred seventy-six shares	476	€ 47,600.-

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr. Mario REINERT, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe one hundred thirty-seven (137) new shares and pay them fully up in nominal value in the amount of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700.-) by a contribution in kind, consisting in the conversion of a receivable held by the abovenamed subscriber towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due, and the value of which receivable is declared by the abovenamed subscriber to be of thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 13,700.-).

Thereupon Mr. Patrick MEYER, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe one hundred thirty-nine (139) new shares and pay them fully up in nominal value in the amount of thirteen thousand nine hundred Euro (EUR 13,900.-) by a contribution in kind, consisting in the conversion of a receivable held by the abovenamed subscriber towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due, and the value of which receivable is declared by the abovenamed subscriber to be of thirteen thousand nine hundred Euro (EUR 13,900.-).

Thereupon Third Millennium Investments S.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe two hundred (200) new shares and pay them fully up in nominal value in the amount of twenty-thousand Euro (EUR 20,000.-) by a contribution in kind, consisting in the conversion of a receivable held by the abovenamed subscriber towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due, and the value of which receivable is declared by the abovenamed subscriber to be of twenty-thousand Euro (EUR 20,000.-).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company dated February 2010, certified 'true and correct' by Mr. Mario REINERT, the Company's sole manager;
- three (3) contribution declarations from each of Mr. Mario REINERT, Mr. Patrick MEYER and Third Millennium Investments S.A., prenamed, attesting that they are the unrestricted owners of the respective receivable.

Effective implementation of the contributions

Mr. Mario REINERT, Mr. Patrick MEYER and Third Millennium Investments S.A., prenamed, through their proxyholder, declare that:

- they are the unrestricted owners of the respective receivables and possess the power to dispose of them, and that they are legally and conventionally freely-transferable;
- the receivables have consequently not been assigned and no legal or natural person other than the respective contributor is entitled to receive payment of the receivable.

Report of Company's manager

Thereupon intervened Mr. Mario Reinert, sole manager of the Company, who requires the notary to act as follows:

To acknowledge having been previously informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agrees with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of association is amended in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by six hundred (600) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Fifth resolution

The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Mario Reinert, prenamed as manager of the Company and to grant him discharge for the exercise of his mandate until today.

Sixth resolution

The shareholders resolved to change the legal form of the Company from that of a private limited liability company into that of a joint stock company, without discontinuity of its legal status, each shareholder receiving one (1) share of the joint stock company in exchange of one (1) share of the former private limited liability company.

The joint stock company shall continue the bookkeeping and the accounting records held by the private limited liability company.

The change of legal status is made on the basis of an independent auditor's report established by TEAM AUDIT S.A., société anonyme, with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg trade and Companies Register under number B 139.852 represented by Mr. Jean-Bernard Zeimet, réviseurs d'entreprises, according to the Luxembourg Law of commercial companies, and in particular article 26-1 and 32-1 of the law, which concludes as follows:

"Conclusion

On basis of our work performed, nothing has been brought to our attention, which would lead us to believe that the value of ATOZ REAL ESTATE S.à r.l. at the time of transformation into a joint stock company does not correspond at least in number and to the value of its shares."

(translation from the original French version)

TEAM AUDIT S.A.

represented by "Jean-Bernard Zeimet", Réviseurs d'entreprises

(signature)

Prementioned report, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The shareholders resolved to change the Company's name from "Atoz Real Estate" into "BELVEDERE REAL ESTATE".

Eighth resolution

In consequence the general meeting resolved to adapt the articles of association to the new legal form and to set them as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "BELVEDERE REAL ESTATE", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company's objects consist of real estate project management, real estate advice, quality assurance in real estate. It may also act as real estate agent and intermediary in real estate transactions.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful to the realization and development of its principal objects. The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established at Senningerberg. It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by six hundred (600) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares will be and will remain registered shares.

The shares are freely transferable between existing shareholders. The transfer to a third party shall require a prior majority consent from the remaining shareholders.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the third Wednesday of the month of April at 11.00 a.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another,

(iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 17. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 18. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 19. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V.- Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 24. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Ninth resolution

The shareholders resolved to appoint as directors until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 3, 2015:

- Mr. Mario REINERT, architect, born on May 30, 1968 in Trier (Germany), residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Mr. Patrick MEYER, architect, born on January 29, 1972 in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Mr. Alex SULKOWSKI, consultant, born on July 14, 1953 in Luxembourg residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Tenth resolution

The Board shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

Eleventh resolution

The shareholders resolved to appoint as statutory auditor "Read S.à.r.l.", a private limited liability company with registered office at 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45.083, until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Mario REINERT, architecte, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Patrick MEYER, architecte, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

les deux ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 9 février 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les associés de la Société sont:

- Monsieur Mario REINERT, prénommé, soixante-trois (63) parts sociales;

- Monsieur Patrick MEYER, prénommé, soixante et une (61) parts sociales.

II. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Atoz Real Estate" (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné le 24 février 2004, publié au Mémorial C, n° 469 du 4 mai 2004, modifié en dernier lieu par un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 27 janvier 2005, publié au Mémorial C n° 678 du 9 juillet 2005.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune.

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission de AZ Investments S.A. (renommée en Inovia Partners S.A.), société anonyme, avec siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.994 comme gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de quarante-sept mille six cents Euro (EUR 47.600.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400.-) à soixante mille Euro (EUR 60.000.-) par création et émission de quatre cent soixante-seize (476) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune.

Troisième résolution

Les associés déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription, et acceptent la souscription des quatre cent soixante-seize (476) nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts	Libération
Monsieur Mario REINERT, prénommé, cent trente-sept parts sociales	137	€ 13,700.-
Monsieur Patrick MEYER, prénommé, cent trente-neuf parts sociales	139	€ 13,900.-
Third Millennium Investments S.A., société anonyme, avec siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.132, deux cents parts sociales	200	€ 20,000.-
Total: quatre cent soixante-seize parts sociales	476	€ 47,600.-

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Mario REINERT, prénommé, a, par son mandataire, déclaré souscrire cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de treize mille sept cents Euro (EUR 13.700.-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance liquide, exigible et fongible détenue par le souscripteur prénommé envers la Société, et dont la valeur est déclarée par le souscripteur prénommé être de treize mille sept cents Euro (EUR 13.700.-).

Ensuite Monsieur Patrick MEYER, prénommé, a, par son mandataire, déclaré souscrire cent trente-neuf (139) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de treize mille neuf cents Euro (EUR 13.900.-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance liquide, exigible et fongible détenue par le souscripteur prénommé envers la Société, et dont la valeur est déclarée par le souscripteur prénommé être de treize mille neuf cents Euro (EUR 13.900.-).

Ensuite Third Millennium Investments S.A., prénommée a, par son mandataire, déclaré souscrire deux cent (200) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de vingt mille Euro (EUR 20.000.-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance liquide, exigible et fongible détenue par le souscripteur prénommé envers la Société, et dont la valeur est déclarée par le souscripteur prénommé être de vingt mille Euro (EUR 20.000.-).

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société au février 2010, certifié "sincère et véritable" par Monsieur Mario REINERT, seul gérant de la Société;
- trois (3) déclarations d'apport de Monsieur Mario REINERT, Monsieur Patrick MEYER et Third Millennium Investments S.A., précités, certifiant qu'ils sont propriétaire sans restriction des créances respectives.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Mario REINERT, Monsieur Patrick MEYER et Third Millennium Investments S.A., précités, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont propriétaires sans restriction de la créance respective et possèdent les pouvoirs d'en disposer, les créances étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que rapporteur respectif, n'a le droit de recevoir paiement de la créance.

Rapport du gérant

Est alors intervenu Monsieur Mario REINERT, seul gérant de la Société, qui prie le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société en raison des apports en nature décrits ci-dessus, il consent expressément à la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille Euro (EUR 60.000.-) représenté par six cents (600) parts sociales de cent Euro (EUR 100.-) chacune."

Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Mario Reinert, prénommé, comme gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident de transformer la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme, sans changement de sa personnalité juridique, chaque associé recevant une (1) action de la société anonyme pour une (1) part sociale de l'ancienne société à responsabilité limitée. La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base du rapport d'un réviseur d'entreprises établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, prénommé, et qui conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'étant porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de ATOZ REAL ESTATE S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

TEAM AUDIT S.A.

représentée par "Jean-Bernard Zeimet", Réviseurs d'entreprises
(signature)

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de "Atoz Real Estate" en "BELVEDERE REAL ESTATE".

Huitième résolution

En conséquence, les associés décident d'adapter les statuts de la Société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BELVEDERE REAL ESTATE" (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la gestion de projets immobiliers, le conseil en matière immobilière, la supervision de qualité en matière immobilière. Elle pourra aussi agir comme agent immobilier et intermédiaire dans des transactions immobilières.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini

ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille Euro (EUR 60.000.-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions sont librement transmissibles entre actionnaires. Le transfert à un tiers nécessite l'approbation préalable majoritaire des autres actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations.

Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple. En cas de ballottage, le Président a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 17. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 18. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 19. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V.- Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Neuvième résolution

Les associés décident de nommer comme administrateurs jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Mario REINERT, architecte, né le 30 mai 1968 à Trèves (Allemagne), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Patrick MEYER, architecte, né le 29 janvier 1972 à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Alex SULKOWSKI, consultant, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Dixième résolution

L'assemblée autorise le Conseil à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Onzième résolution

Les associés décident de nommer comme commissaire aux comptes Read S.à.r.l. avec siège social à 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083, jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ trois mille Euro (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. REINERT, P. MEYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2010. Relation: LAC/2010/6959. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038545/557.

(100037914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039801/9.

(100039565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Exodus Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010038946/11.

(100037669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Editions Lëtzeburger Journal S.A.

Luxembourg, rue de Strasbourg, 51

Gusty GRAAS

Administrateur

Référence de publication: 2010038962/13.

(100037892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Sygest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 151.848.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois CANADIAN INVEST S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.003, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Julien BOECKLER, Avocat, né le 10 mai 1979 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration datée du 05 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans que cette liste soit limitative ou exhaustive.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "SYGEST S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à €12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de €25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont celle, obligatoire, du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, CANADIAN INVEST S.A., représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de €12.500.- (douze mille cinq cent euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Bertrand WURTH, employé privé, né à Thionville le 22/07/1958, demeurant à L-8356 Garnich, 4, rue de la Montée en qualité de gérant technique;
 - Madame Marguerite Liefgen, employé privé, née à Ettelbruck, le 12/07/1969, demeurant à L-9834 Holzthum, 13B, rue Principale, en qualité de gérant administratif;
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-8245 Mamer, 25, avenue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.BOECKLER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 mars 2010, Relation: LAC/2010/11056. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010039145/123.

(100038452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Mondorf Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.939.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour *MONDORF ASSETS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010038949/12.

(100037756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Interequity Insurance Agency & Management Cy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 82.975.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour *INTEREQUITY INS. AGENCY & MAN. CY. SARL*

Signature

Référence de publication: 2010038950/12.

(100037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Actelion Finance SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.016.

Le bilan au 31 décembre 2008, approuvé à Luxembourg, le 17 février 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038951/11.

(100037745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Iplink S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 111.337.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010038958/10.

(100037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Red Mountain S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010038961/12.

(100037929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

CLA Cercle Luxembourgeois d'Algologie, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 8.281.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Nom. CLA Cercle Luxembourgeois d'Algologie.

Art. 2. Siège social. Le siège social de l'Association est établi à Luxembourg ou en tout autre endroit à désigner par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration.

Art. 3. But. Promouvoir l'amélioration de la qualité de vie des patients douloureux.

Organiser et promouvoir la coordination des réseaux de traitements pluridisciplinaires de la prise en charge de la douleur.

Soutenir la formation en matière d'évaluation et traitement de la douleur, fournir une contribution à la formation de base et à la formation continue des médecins traitants et des spécialistes, ainsi qu'ouvrir cette formation au personnel soignant et paramédical.

Encourager la recherche en matière de douleur.

Participer à la mise en oeuvre de la politique des soins de santé.

Promouvoir la reconnaissance des actes médico-techniques prestes dans le cadre de la prise en charge de la douleur.

Art. 4. Membres. Le Conseil d'Administration se compose d'un Président, d'un vice-Président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Ceci pour une durée de 2 ans renouvelable selon le scrutin majoritaire simple.

Peuvent devenir membres titulaires de la société:

- Tout membre du corps médical et paramédical intéressé par le domaine de l'algologie et qui s'engage à respecter les statuts et le but social.

- Peuvent devenir membres donataires les personnes qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide en espèces ou en nature.

Art. 5. Candidature. Pour devenir membre il faut adresser une demande écrite au Conseil d'Administration. Celui-ci décide de l'admission si le quorum des deux tiers des voix présentes ou représentées est atteint.

La décision est sans appel et ne doit pas être motivée, elle est portée à la connaissance du candidat par voie écrite.

Le candidat non admis ne peut se présenter qu'après une année à compter de la date de la décision du Conseil d'Administration.

Art. 6. Cotisations. Le montant maximum de la cotisation est fixé à 250 euros par année.

L'Assemblée Générale décidera du montant de la cotisation réduite pour l'exercice suivant sans que ce montant puisse dépasser le maximum prévu ci-dessus.

Art. 7. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration qui a la police de l'Assemblée. Les membres actifs présents sont admis au vote.

Une procuration par membre.

Il est autorisé d'inviter des personnes qui ne sont pas membres.

Ces invités n'ont pas droit de vote.

Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale par an.

L'association peut être réunie en Assemblée Générale extraordinaire sur décision du Conseil d'Administration ou à la demande d'un tiers au moins des membres associés.

Cette réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres associés doivent y être convoqués.

Art. 8. L'Assemblée Générale est le pouvoir de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la loi ou par les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence:

Les modifications aux statuts.

L'approbation des budgets et des comptes.
L'approbation des nouvelles candidatures.
La dissolution volontaire de l'association.
L'exclusion des membres associés.
L'exercice de tout autre pouvoir dérivant de la loi ou des présents statuts.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle aura lieu au courant du deuxième trimestre de chaque année civile.

Elle est convoquée par le Conseil d'Administration par écrit, adressée à chaque membre au moins quinze jours avant l'assemblée et signée par le Président au nom du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Art. 10. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix. Le vote se fait au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale entend les rapports du bureau exécutif.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse non membres du Conseil d'Administration sont désignés annuellement par l'Assemblée Générale.

Art. 11. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à un organisme se rapprochant de l'objet en vue duquel la présente association a été créée.

Art. 12. L'assemblée constituante comprenant les Membres Fondateurs par ordre alphabétique:

Dr Ivo Baeckelmans, nationalité belge, né le 24/07/1968 à Anvers

Hôpital du Kirchberg, 9, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Dr Dagmar Böker, nationalité allemande, née le 11/09/1964 à Hamburg

Centre Hospitalier du Luxembourg, 4, rue Barblé, L-1210 Luxembourg

Dr Thierry Debugne, nationalité belge, né le 25/12/1961 à Tournai

Rehazenter, 1, rue André Vesale, L-2674 Luxembourg

Dr Jérôme Giwer, nationalité luxembourgeoise, né le 17/01/1974 à Luxembourg

Zitha klinik, 36, rue Sainte Zithe, L-2673 Luxembourg

Dr Danielle Ledesch-Camus, nationalité luxembourgeoise, née le 07/11/1956 à Bruxelles

Centre Hospitalier du Nord, 120, avenue Salentiny, L-9002 Ettelbruck

Dr Françoise Pauly, nationalité luxembourgeoise, née le 26/10/1953 à Luxembourg

Centre Hospitalier du Nord, 120, avenue Salentiny, L-9002 Ettelbruck

Fait à Luxembourg, le 23.09.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010039176/83.

(100038785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Macuyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.135.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038965/10.

(100037869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

E.D.P. S.A., Expertises et Développements Publics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.456.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt initial du bilan 2007 déposé le 19/01/09 sous la référence L090009561.04), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038966/13.

(100038002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Société Immobilière DM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.787.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038967/10.

(100038013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Andalea S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDALEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010038968/13.

(100038087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.099.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatrième jour de mars.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Madame Lucia BARZON, (profession), née à Brugine en Italie le 20 janvier 1939, résidant en Italie, Via Matteotti n° 3/2 I-35137 ARZERGRANDE (Padova),

ici représentée par Madame Perusini Fabienne, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "YAKIMA S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 69099, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Hesperange en date du 25 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 433 du 10 juin 1999 et modifié par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 30 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 282 du 20 février 2002 (la "Société").

- que le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent six mille huit cents Euros (EUR 206.800,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept Euros (EUR 517,-) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre .

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, numéro d'incorporation 350391, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société YAKIMA S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société: L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Perusini Fabienne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC / 2010 / 10440. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040170/62.

(100039778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Onud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.739.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/10.

Signature.

Référence de publication: 2010038969/10.

(100038082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.697.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/10.

Signature.

Référence de publication: 2010038970/10.

(100038079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Hemmerlin Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Theodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 151.942.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Gilbert HEMMERLIN, Président Directeur Général, demeurant à F-68440 Bruebach, 9, rue du Réservoir.
2. Agnès UETTWILLER, Directeur Général, demeurant à F-68440 Bruebach, 9, rue du Réservoir.
3. Sophie HEMMERLIN, Directeur Administratif et Financier, demeurant à F-68400 Riedisheim, 21, rue Alfred Weiss.
4. La société anonyme de droit français HEMMERLIN SA, avec siège social à F-68390 Sausheim, 12, rue des Cévennes, ici représentée par son président directeur général Gilbert HEMMERLIN, susdit.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "HEMMERLIN LUX SA".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Foetz. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes opérations d'agence d'affaires, de commissionnement ou de mandat,
- toutes activités de prestataires de services pour le compte de tiers,
- l'achat, la vente au détail ou en gros, le négoce, l'import-export, la distribution sous toutes ses formes de tous articles, objets, matériels, produits manufacturés ou non-manufacturés et matières premières,
- l'exploitation d'une entreprise de transports routiers, service de transports publics de marchandises, de location de véhicules industriels de transport de marchandises, de commissionnaire de transport, d'entrepôt, de manutention et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession ou la concession de tous procédés, brevets ou marques concernant ces activités,
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Gilbert HEMMERLIN, susdit, vingt-cinq actions	25
2.- Agnès UETTWILLER, susdite, vingt-cinq actions	25
3. Sophie HEMMERLIN, susdite, trente-cinq actions	35
4. La société de droit français HEMMERLIN SA, susdite, quinze actions	15
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à vingt-cinq pour cent (25%), faisant SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR). De ce fait le montant de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

39863

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Gilbert HEMMERLIN, Président Directeur Général, demeurant à F-68440 Bruebach, 9, rue du Réservoir.
2. Agnès UETTWILLER, Directeur Général, demeurant à F-68440 Bruebach, 9, rue du Réservoir.
3. Sophie HEMMERLIN, Directeur Administratif et Financier, demeurant à F-68400 Riedisheim, 21, rue Alfred Weiss.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT SA, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25797.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. HEMMERLIN, UETTWILLER, S. HEMMERLIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2009. REM 2009/1672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040214/142.

(100040205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour Meson Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038975/13.

(100038194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Recherches, Developpements et Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.145.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2010. Signature.

Référence de publication: 2010038971/10.

(100038077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Goad International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.
R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/03/2010. Signature.

Référence de publication: 2010038973/10.

(100038062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.171.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour Meson Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038976/13.

(100038191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Emris Holding S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 151.926.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Robert Alexander Ferdinand VERHAAFF, consultant, demeurant à NL-3067 TR ROTTERDAM (Pays-Bas), 569, Grote Beer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège.

Art. 1^{er} . La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. La société prend la dénomination de "EMRIS HOLDING S.à R.L. - SPF" et la forme de société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Rollingen.

Il peut être transféré, en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II. - Capital social, Parts sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 2 (deux) parts sociales d'une valeur de USD 10.000,- (dix mille US dollars) chacune.

Les 2 (deux) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par Monsieur Robert VERHAFF:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant le numéros 003 et 004 de la société anonyme de droit de la République de Panama "NAPENERGIA INVEST S.A.", ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 3645 reçu par le Notaire Augusto César Arosemena SANTAMARIA, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 avril 2008, enregistrée à "The Public Registry Office of Panama", Section Mercantile, Card 613493, Document 1333506, en date du 25 avril 2008.

L'associé prénommé dépose sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par le cédant.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance - Assemblées.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblées.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. - Année sociale, Comptes annuels.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts

Frais

Le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 14.700,- (quatorze mille sept cents Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérant:

Monsieur Robert Alexander Ferdinand VERHAAFF, consultant, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 mai 1943, demeurant à NL-3067 TR ROTTERDAM (Pays-Bas), 569, Grote Beer, lequel peut engager la société par sa seule signature.

2) L'associé fixe l'adresse de la société à L-7516 Rollingen, 1, Rue Belle-Vue.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.VERHAAFF, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11284. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010040228/116.

(100039648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Gaumur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.
Pour Gaumur Holding SA
Banque Havilland S.A.
Signature

Référence de publication: 2010038977/13.

(100038189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010038979/12.

(100037648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010038980/12.

(100037647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Delphea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 73.288.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038981/11.

(100037672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Shopping City Zagreb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038982/10.

(100037734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Evolution & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038986/10.

(100037775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

DMX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 125.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038988/10.

(100037769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Strategy Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010038995/13.

(100038047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Duro-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 99.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038989/10.

(100037766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Esybiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038990/10.

(100037764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 120.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038991/10.

(100037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 90.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038992/10.

(100037762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Reform Capital Loan Recovery Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.803.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February

Before Us Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of the present deed.

There appeared:

1. REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 144.664,

here duly represented by Pierre-Siffrein Guillet, private employee., with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. REFORM CAPITAL S.R.O, a private limited liability company duly incorporated under the laws of Czech Republic, having its registered office at Betlemske namesti 6, 110 00 Praha 1, Czech Republic, registered with the Companies Register of the Municipal Court in Prague under the number C/91472 here duly represented by Pierre-Siffrein Guillet, private employee., with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed in variety by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxies have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), the incorporation of which such parties have approved.

Art. 1. Form and Name

1.1 There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the General Shareholder) of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the Limited Shareholders) of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Company), governed by these articles of association (the Articles) and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law).

1.2 Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

1.3 The Company will exist under the name of REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND.

Art. 2. Term

2.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire (i) financial debt instruments in any form whatsoever, (ii) other forms of economic interests in companies or assets related to such debt instruments, as the case might be, and (iii) to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also enter into the following transactions:

(i) To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

(iii) For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(iv) To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

(v) To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

3.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

4.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 5. Share Capital

5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty (30) limited shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) held by the Limited Shareholders (the Limited Shares) (Actions de Commanditaires), and one (1) unlimited shares held by the General Shareholder (the Unlimited Shares) (Actions de Commandite) with a nominal value of one thousand euros (1,000.-).

5.2 The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

5.3 The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

5.4 The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the valid consent of the General Shareholder.

5.5 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Insurance of the Shares

6.1 The Company recognizes only one owner per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all right attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

6.2 The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.3 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

Art. 7. Redemption and transfer of Shares

7.1 The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Shareholder.

7.2 Limited Shares as well as Unlimited Shares may be freely transferred.

Art. 8 Liability of Shareholders

8.1 The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

8.2 The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of April at 2.00 p.m If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority

10.1 The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a

10.3 Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

10.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 11. Convening notice

11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

11.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.3 The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 13. Management

13.1 The Company shall be managed by REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT (the "Manager"), prenamed, and who shall be personally and fully liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

13.2 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

13.3 Except as otherwise expressly provided, the Manager shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

13.4 The Manager is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

13.5 The Manager shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

13.6 The decisions of Manager are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 14. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the Manager or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 15. Supervisory Board

15.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (the Supervisory Board).

15.2 The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

15.3 The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

15.4 In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

15.5 If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

15.6 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

15.7 The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

15.8 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.9 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

15.10 Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

15.11 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

15.12 Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Minutes of the Supervisory Board Meeting. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Allocation of profits

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

18.2 The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

18.3 The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

18.4 The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 19. Dissolution and liquidation

19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

19.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the thirty-one (31) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

- REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT subscribes to one (1) Unlimited Shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand Euros (EUR 1.-);

Limited Shares:

- REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, subscribes to fifteen (15) Limited Shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-);

- REFORM CAPITAL S.R.O. subscribes to fifteen (15) Limited Shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-);

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2010. The first annual meeting will be held on the second Thursday of April, 2011 at 2.00 p.m.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the Meeting) and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of the members of the Supervisory Board is set at 3 (three).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Mrs Joëlle BRUWIER, born on May 16, 1967 in Rocourt (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr Michel LENOIR, born on July 16, 1961 in Saint Mard (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and

- Mr Thierry SIMONIN, born on July 19, 1974 in Mont Saint Martin (France), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2015.

3. The Company's registered office shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici valablement représentée par Pierre-Siffrein Guillet, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. REFORM CAPITAL S.R.O, une société de droit Tchèque ayant son siège social à Beltlemske namesti 6, 110 00 Pragues, 1, République Tchèque, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Cour Municipal de Pragues sous le numéro 1528862,

ici valablement représentée par Pierre-Siffrein Guillet, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Les procurations susmentionnés, étant paraphés ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

1.1 Il existe entre l'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires) de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (la Société) régie par les présents statuts (les Statuts) et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

1.2 Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un "Actionnaire" et collectivement les «Actionnaires».

1.3 Le nom de la Société est «REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND».

Art. 2. Durée

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir (i) des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, (ii) ou tout autre forme d'investissements financiers des sociétés ou des actifs en relation avec de telles instruments (iii) et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

3.2 La Société peut réaliser les opérations suivantes:

(i) L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres;

(ii) L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

(iii) Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

(iv) L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

(v) La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente (30) actions de commanditaires d'une valeur nominale mille Euros (EUR 1.000,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les Actions de Commanditaires), consistant en une (1) action de commandité détenues par l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

5.2 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

5.3 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

5.4 L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

5.5 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Emission d'Actions

6.1 La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une action serait détenues par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

6.2 Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de cessions.

6.3 La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 7. Rachat et cession d'Actions

7.1 La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des deux tiers des Actions représentées à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

7.2 Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires

8.1 Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

8.2 La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 9. Assemblée générale des Actionnaires

9.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le second jeudi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

9.2 D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

9.3 Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, majorité

10.1 Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

10.2 Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

10.3 Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 11. Convocation aux assemblées générales

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

11.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

11.3 L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration

13.1 La Société sera administrée par REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, pré-désignée (le «Gérant Actionnaire Commandité»), et qui sera personnellement et pleinement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

13.2 Le Gérant Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

13.3 Sauf indication expresse contraire, le Gérant Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

13.4 Le Gérant Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

13.5 Le Gérant Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

13.6 Les décisions du Gérant Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 14. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale du Gérant Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 15. Conseil de surveillance

15.1 Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (le Conseil de Surveillance).

15.2 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

15.3 Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

15.4 En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

15.5 Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

15.6 L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

15.7 Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

15.8 Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

15.9 Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

15.10 Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

15.11 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

15.12 Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 16. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 17. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Répartition des bénéfices

18.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

18.2 L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

18.3 L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

18.4 L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 19. Dissolution et liquidation

19.1 La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

19.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux trente et une (31) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, pré-désignée, souscrit à une (1) Action de Commandité, et la paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de mille Euros (EUR 1.000,-).

Actions de Commanditaires:

- REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT, prédésignée, souscrit à quinze (15) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000,-);

- REFORM CAPITAL S.R.O, prédésignée, souscrit à quinze (15) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra le second jeudi du mois d'avril 2011 à 14.00 heures.

Déclaration - Coûts

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'Assemblée générale) et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Madame Joëlle BRUWIER, née le 16 mai 1967 à Rocourt en Belgique avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Michel LENOIR, né le 2 juillet 1961 à Saint Mard en Belgique avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Thierry SIMONIN, né le 19 juillet 1974 à Mont Saint Martin en France avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2015.

3. Le siège social de la Société est sis au 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P-S. GUILLET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le... Relation: LAC/2010/9311. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038368/533.

(100037634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Streaming Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour Streaming Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010039388/14.

(100038381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

S.K. Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 95.804.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2008 que:

Les mandats des commissaires venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Les mandats des commissaires prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil de surveillance se compose comme suit:

Monsieur Justin Dostert, directeur, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Madame Liliane Theissen, employée privée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland

Monsieur Michel Todisco, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 29, rue de la Belle-Vue

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

S.K. INVESTMENTS SCA

Référence de publication: 2010039424/18.

(100038400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Ritmal s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.932.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038994/10.

(100037830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Artago S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038996/13.

(100038060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Uwe Schneider Holding S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010. Signature.
Référence de publication: 2010038997/11.
(100038137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Waren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010. Signature.
Référence de publication: 2010038998/10.
(100038136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Vimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010. Signature.
Référence de publication: 2010039001/10.
(100038132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**WK Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Dresden I S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010. Signature.
Référence de publication: 2010038999/11.
(100038135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Projet Roumanie S.A., Société Anonyme,
(anc. Dresden II S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010. Signature.
Référence de publication: 2010039000/11.
(100038134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Vimentum II S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039002/10.

(100038129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 décembre 2009 à 15.30 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Koen LOZIE, Administrateur sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich,

et de la société COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23 avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

L'Assemblée décide, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Extrait sincère et conforme

LIECHFIELD S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010039431/22.

(100038390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Provimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039003/10.

(100038128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039005/10.

(100038126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Vimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039006/10.

(100038124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Provimentum II S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039007/10.

(100038123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Yellowbridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour Yellowbridge Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010039389/14.

(100038379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Class Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 130.390.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039008/10.

(100038217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Prod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.344.

La présente pour vous notifier ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de PROD s.a..
Luxembourg, le 11 mars 2010.

Bertrand MICHAUD

Copie conforme à l'original

MAITRE PHILIPPE-FITZPATRICK ONIMUS

AVOCAT AU BARREAU DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010039016/13.

(100038192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Steph Diving Academy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8812 Bigonville, 6, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 8.282.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. HOBE Barbara, vendeuse, née à Namur le 22 avril 1981, domiciliée à Floumont 119 B 6983 Ortho et est de nationalité Belge.

2. PETITCH Stéphane, Inspecteur de police, né à Tubize le 2 septembre 1974, domicilié rue des Romains 6 L 8812 Bigonville et est de nationalité Belge.

3. VAN DAELE Thierry, ouvrier cariste, né à Bastogne le 15 mars 1974, domicilié rue du Transvaal 8 B 6010 Couillet et est de nationalité Belge.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de STEPH DIVING ACADEMY Asbl.

Art. 2. L'association a pour objet:

Organisation de stages sportifs, éducatifs et culturels

Plongée sous marine

Brevets - voyages - stages - encadrement d'événements sportifs aquatiques

Cours de secourisme

Gestion, organisation, management d'infrastructures et complexes sportifs

Prestations de tous services, fournitures de conseils aux clubs, sociétés ou associations sportives en rapport direct et indirect avec l'objet social

Organisation de salons, de foires, d'expositions, de spectacles, d'événements sportifs et récréatifs ou culturels. Séminaires, colloques, activités de motivation ou incentives

Promotion et communication des activités organisées.

Gestion et opérations immobilières

Promotion du sport

Organisation de manifestations sportives et manifestations de prestiges.

Art. 3. L'association a son siège social à L8812 BIGONVILLE, 6 rue des Romains. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 15 à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, et constaté par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 6 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2010039180/103.

(100038445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Longevity Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.231.

In the year two thousand ten, on the eighth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LONGEVITY FINANCE S.a r.l., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 134.231.

The aforesaid company was incorporated by deed dated November 23rd, 2007, published in the Memorial C number 52 on January 9th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Anita MAKARUKU, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to wind up the company and put the company into voluntary liquidation.

2.- Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers and remuneration of the liquidator.

3. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Fides (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Aenue J.F. Kennedy, registered with the Trade Register of Luxembourg under Section B number 41.469.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles" 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée LONGEVITY FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 134.231.

Ladite société a été constituée par acte du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 52 du 9 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Anita MAKARUKU, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par le mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 3.- Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations de la présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société Fides (Luxembourg) SA., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.469.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: R. UHL, A. MAKARUKU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6748. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010039075/102.

(100038752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Longevity Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.095.

In the year two thousand ten, on the eighth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LONGEVITY CAPITAL S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 134.095.

The aforesaid company was incorporated by deed dated November 23rd, 2007, published in the Memorial C number 12 on January 4th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Anita MAKARUKU, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are present or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to wind up the company and put the company into voluntary liquidation.

2.- Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers and remuneration of the liquidator.

3. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Fides (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade Register of Luxembourg under Section B number 41.469.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LONGEVITY CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 134.095.

Ladite société a été constituée par acte du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 12 du 4 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Anita MAKARUKU, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par le mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 3.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de la présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société Fides (Luxembourg) SA., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.469.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: R. UHL, A. MAKARUKU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6749. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010039074/102.

(100038728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.